

216 chemin de la Serpoyère - Viriat
CS 60127
01004 Bourg-en-Bresse Cedex
Tél. 04 74 45 14 70 - Fax 04 74 45 06 03
organom@organom.fr
www.organom.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2024

Convocation en date du 27 mars 2024,

Nombre de délégués en exercice : 37

N° D2024018

Objet : Astreintes de décision

Sous la présidence de Yves CRISTIN, Président

Secrétaire de séance : M. André MOINGEON

Nombre de membres	
En exercice	Votants
37	28
Pour	28
Contre	0
Abstention	0

Présents :

CA3B : Guy ANTOINET – Patrick BAVOUX – Bernard BIENVENU
Patrick BOUVARD - Yves CRISTIN – Jean Luc EMIN – Jonathan
GINDRE - Mireille MORNAY - Bernard PERRET – Benjamin
RAQUIN - Jean Luc ROUX

CCPA : Hélène BROUSSE – André MOINGEON – Max ORSET
Frédéric TOSEL

CCD : Gérard BRANCHY – Jean François JANNET

3CM : Andrée RACCURT

CCMP : Josiane BOUVIER – Claude CHARTON

CCBS : Jean Jacques BESSON

RAPC : Antoine BAUTAIN

HBA : Alain AUBOEUF

Excusés remplacés par le suppléant :

CCD : Audrey CHEVALLIER remplacée par Martine MOREL
PIRON

Excusés ayant donné procuration :

CA3B : Thierry PALLEGOIX pouvoir à Jean Luc ROUX

CCPA : Bernard GUERS pouvoir à André MOINGEON

3CM : Jean Philippe FAVROT pouvoir à Andrée RACCURT

CCBS : Philippe PLENARD pouvoir à Jean Jacques BESSON

Excusés :

CA3B : Jean Marc THEVENET

CCPA : Elisabeth LAROCHE - Vincent MANCUSO

CCD : Sonia PERI

3CM : Philippe GUILLOT-VIGNOT

CCMP : Christine FRANCOIS

Absents :

CCPA : Gilbert BOUCHON

RAPC : Frédéric MONGHAL

CCV : Guy DUPUIT

Madame Hélène Brousse, Vice-présidente marchés - affaires administratives expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code Général de la Fonction Publique

Vu les délibérations du Comité syndical D2018006 du 22 mars 2018 pour la mise en place d'astreinte de décisions et leur rémunération et D2023009 du 31 janvier 2023 étendant les grades concernés par les astreintes de décisions à celui d'agent de maîtrise .

Compte-tenu de l'évolution de l'organisation et du tableau des effectifs, il y a lieu de préciser les emplois susceptibles d'être soumis aux astreintes de décision et les cas de recours à l'astreinte de décisions :

Cas de recours à l'astreinte de décisions	Emplois concernés	Cadres d'emploi Titulaire, stagiaire ou contractuel de droit public
Supervision à distance Soutien à distance de l'astreinte technique	DGS Agents des pôles technique / industriel et travaux neufs / QSE	Ingénieur Technicien Agent de maîtrise

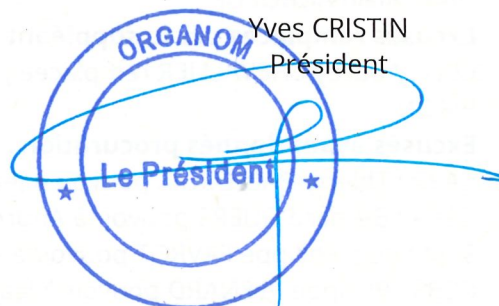
Le Comité syndical,
Où l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE la liste des emplois concernés par les astreintes de décisions et les cadres d'emplois autorisés

PRECISE que les autres dispositions de la délibération D2018006 restent inchangées.

Fait à Viriat, les ans, mois et jour susdits.

Yves CRISTIN
Président



ORGANOM
Le Président